

La France ne possède, en terrains houillers connus, que 470,000 hectares sur 52 millions, ou 1/110.

En 1835, l'exploitation de la houille

s'éleva en Angleterre à	240,000,000 q. m.
En Belgique	29,000,000
En France	24,000,000

Depuis, les houillères françaises ont été exploitées avec plus d'activité. Leur produit total s'éleva, en 1846, à. 46,693,000 mais il fut insuffisant pour satisfaire à tous les besoins. L'importation des houilles étrangères fut d'environ 22 millions q. m., de sorte que la consommation dépassa 66 millions. Elle n'était, en 1787, que de 4 millions; en 1802, de 9; en 1825, de 19; en 1835, de 32 et en 1844, de 55.

« Rien n'est plus désirable, disait la Commission de 1837, pour la France, que l'augmentation des exploitations et leur dissémination sur un plus grand nombre de points du territoire : il y aurait accroissement de production, *concurrence plus active, baisse de prix*. Les distances pour arriver aux consommateurs seraient pareillement réduites, et cela seul produirait une grande économie. » Elle concluait que le gouvernement devait prendre *les mesures les plus énergiques* pour maintenir en activité toutes les exploitations existantes, en provoquer de nouvelles et ramener les prix à un taux modéré, en harmonie avec les besoins de l'industrie.

La loi du 27 avril 1838, en adoptant des dispositions coercitives pour l'assèchement des mines de Rive-de-Gier envahies par les eaux et pour la reprise de leur exploitation avait pour but l'abaissement des prix du combustible minéral dont la hausse s'était manifestée en 1836.

« Cette hausse, disait le comte d'Argout, est devenue désastreuse pour une notable partie de la France. Dans la vallée de la Seine, les prix ont augmenté de moitié comparativement à ceux de 1835. Dans la vallée du Rhône, ils ont doublé. »

L'exécution volontaire donnée à cette loi par l'assèchement des mines inondées et l'activité imprimée aux exploitations de mines